



REGLEMENT D'EXPOSITION

Association loi 1901 N°W313014358

Siège social : 25 rue Claude Fauriel

31400 TOULOUSE

05 61 52 28 82

SALON D'AQUARELLES DE SAINT SULPICE SUR LEZE (31410)

Invité d'honneur Didier BROT

Du 15 au 30 Novembre 2014

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 30 septembre 2014

Art 1 : DESCRIPTION

L'Association Aquarelle en Midi Pyrénées organise une exposition ouverte à tous les aquarellistes.

Cette exposition aura lieu dans les locaux de la Mairie.

Les heures d'ouverture au public seront : **10h30 à 18h**

Le **vernissage** est fixé au **Samedi 15 Novembre à 12h.**

ART 2 : CONDITIONS

Les tableaux devront être **réalisés à l'aquarelle**, les ajouts de techniques mixtes, ainsi que les matériaux des supports innovants sont acceptés mais doivent être clairement mentionnés dans le tableau descriptif ci-joint.

Il n'y aura pas de sélection, mais les organisateurs se réservent le droit de refuser toute œuvre qui serait un plagiat, une copie ou un travail d'atelier.

Les participants retenus habitant à moins de 100 km du lieu d'exposition **s'engagent à assurer une permanence.**

Le règlement **des frais d'inscription** s'élèvera à 20 euros et sera **gratuit** pour les adhérents de l'association A.M.P. Il sera établi par chèque à l'ordre de l'AMP et envoyé avec la fiche d'inscription à A.M.P. 25 rue Claude Fauriel 31400 Toulouse

Le nombre des tableaux : 3 tableaux

ART 3 : INSCRIPTION

La fiche d'inscription devra impérativement être retournée dûment remplie avant la date fixée :

Le mardi 30 septembre 2014

Les photos numériques des œuvres que vous désirez présenter seront envoyées par courriel à chantal.valles@numericable.fr

Aucun dossier incomplet ne sera examiné.

ART 4: ORGANISATION

Le dépôt des œuvres se fera le **vendredi 14 novembre de 10h à 15h**

Le retrait des œuvres exposées se fera le Dimanche 30 novembre à partir de 16 h

L'accrochage se fera une fois que la totalité des œuvres seront déposées. Le comité d'organisation est souverain dans le choix des emplacements des aquarelles proposées.

Les tableaux seront dotés d'un système d'accrochage irréprochable fourni par l'exposant, sous peine d'être refusés.

Les sous verre simples sont interdits.

Chaque aquarelle devra comporter **au dos une étiquette** mentionnant **le nom** de l'auteur, son adresse, son **téléphone** fixe ainsi que le portable, et **le titre** et le prix éventuel du tableau

Au dépôt, chaque tableau devra être emballé dans une poche papier bulle, fermée sur 3 côtés, facilement réutilisable et cédée, en cas de vente, avec le tableau. Cette poche sera marquée au nom du peintre de façon indélébile. Les emballages seront conservés par les organisateurs durant la durée de l'exposition

ART 9 : Assurance

Chaque exposant peut souscrire une assurance personnelle s'il le souhaite. L'AMP décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation de toutes sortes, y compris pendant les transports ou manutentions des tableaux.

En cas de force majeure, le Comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, n'ouvrant pas droit à dommages et intérêts. Seules les sommes versées au titre de la participation seraient restituées.

ART 5 : PALMARES

La proclamation du palmarès aura lieu le jour du vernissage :

Prix de la mairie de St Sulpice sur Lèze

Prix de l'association A.M.P. au cours du vernissage

Prix du public attribué le dernier jour

ART 6 : ANIMATIONS

Démonstrations et stages : Merci aux artistes participants de faire connaître leurs souhaits en cas de démonstration, précisant la date, l'horaire, le temps estimé de démonstration. Les démonstrations se feront à titre gratuit.

Pour animer un stage éventuel, préciser vos souhaits auprès de Chantal : 05 61 52 28 82 / 06 15 16 48 73

Permanences : La surveillance de l'exposition sera assurée par les exposants. Un planning des permanences sera élaborée avec vos réponses, voir fiche d'inscription jointe. Les aquarellistes habitant à plus de 100 km en seront dispensés.

ART 7 : VENTES D'ŒUVRE

Aucun pourcentage ne sera prélevé sur une vente éventuelle et chaque participant s'engage à se déclarer aux services fiscaux concernés et à remplir l'annexe ci-dessous et à la retourner avec la fiche d'inscription et le tableau des permanences.

LA JOURNEE DU DIMANCHE 23 NOVEMBRE

sera dédiée à la journée mondiale de l'aquarelle

Des animations et des démos seront proposées à cette occasion. Inscrivez-vous pour y participer auprès de Chantal Valles : chantal.valles@numericable.fr 05 61 52 28 82 / 06 15 16 48 73

STAGE de Didier BROT

Le Dimanche 16 et le Lundi 17 novembre

9h30 17h30

Une nouvelle dimension de l'aquarelle :

Le travail sur papier « YUPO »

(Polypropylène)

Ce stage s'adresse à tous les aquarellistes, de débutants à confirmés, désireux d'améliorer leur technique ou faire évoluer leur écriture.

Prix 140 euros les deux jours

Pour détails et inscription :

s'adresser à Pascale BOSC

pascalebosc31@gmail.com

06 18 02 39 47

RAPPEL DES

DATES

DATE LIMITE INSCRIPTION

Mardi 30 SEPTEMBRE

DEPOT

Vendredi 14 Novembre 10h/15h

VERNISSAGE

Samedi 15 Novembre 12 h

RETRAIT

Dimanche 30 Novembre 16 h

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner à l'A.M.P. 25 rue Claude Fauriel 31400 TOULOUSE AVANT le 30 septembre **2014**

Nom et Prénom.....

Adresse

.....

Adresse courriel :

Tél fixe et **portable**

Le nombre de tableaux présentés est variable pour chacun en fonction des 2,5 mètres linéaires attribués

TITRE (en capitales)	DIMENSIONS (cadre compris)	Ajout éventuel d'autres techniques	PRIX

Les œuvres ci-dessus indiquées seront celles qui seront exposées, sans possibilité de changement Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition, j'en accepte les conditions sans restrictions et me conformerai aux décisions du jury de sélection

A..... SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le

.....
.....

FICHE DE RETRAIT NOM et Prénom

TITRE (en capitales)	DIMENSIONS (cadre compris)	Ajout éventuel d'autres techniques	PRIX

Si vous ne pouvez retirer vous-même les œuvres, veuillez indiquer le Nom de la personne qui aura l'autorisation de prendre en charge vos œuvres ET QUI SERA MUNI DE CETTE FICHE

.....

TABLEAU DES JOURS DE PERMANENCE SOUHAITES

Indiquer par une croix dans la case, les jours où vous vous rendrez disponible pour assurer la surveillance de l'exposition. Les horaires seront ceux de l'ouverture de l'exposition soit 11h 19h

Les artistes habitant à plus de 100 km en sont exemptés

Samedi 15	
Dimanche 16	
Lundi 17	
Mardi 18	
Mercredi 19	
Jeudi 20	
Vendredi 21	
Samedi 22	
Dimanche 23	
Lundi 24	
Mardi 25	
Mercredi 26	
Jeudi 27	
Vendredi 28	
Samedi 29	

ANNEXE Engagement de mise en conformité avec la loi fiscale

En cas vente (au premier euro perçu)

Je, soussigné,
(ée).....

m'engage à me mettre en conformité fiscalement et socialement –
déclaration URSSAF et déclaration Maison des Artistes- en cas de
vente d'œuvres(s) au cours de cette exposition, organisée par
l'association Aquarelle en Midi Pyrénées, et dégage cette même
association de toute responsabilité au cas où je ne m'y conformerais
pas.

Fait à

Le.....

Signature

Si je suis déjà en conformité :

N° SIRET SIREN.....

N° MAISON DES ARTISTES.....